

Réf: Dossier N° 100648

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AFRICAN BOYZ CLUB TRANSPORTS »

Siège social Abidjan, Plateau, ABIDJAN PLATEAU 1 QUARTIER
RAN, Lot 00, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/04/2022, et enregistrés au CEPICI le 14/04/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AFRICAN BOYZ CLUB TRANSPORTS »

Objet : - TRANSPORT DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES
- COMMERCE GENERAL
- ENTREPOSAGE
- TOUT TYPE DE SERVICES AYANT UN LIEN DIRECT ET
INDIRECT AVEC L'OBJET SOCIAL.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Plateau, ABIDJAN PLATEAU 1 QUARTIER
RAN, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) : M GNAORE FRED MEOLIZI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-03722 du 29/04/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°18411/GTCA/RC/2022 du 29/04/2022

